

Règlement complet du Parcours Aventure

Le parcours acrobatique en hauteur est un espace d'activité ludique permettant de cheminer en hauteur **de façon autonome** et plus ou moins acrobatique, sur et entre les arbres ou autres supports, naturels ou non. Il se compose d'ateliers répartis en plusieurs parcours distingués par des codes couleurs (bleu, jaune etc...) en fonction du niveau de difficulté.

Afin de vous permettre de passer un agréable moment, nous vous rappelons que l'accès au parc implique l'acceptation du présent règlement.

La prestation fournie comprend :

- La fourniture et la mise en place de l'équipement de protection individuelle (EPI) des pratiquants.
- La description de l'activité : consignes d'utilisation du matériel et explications de début de séance.
- La mise en application sur parcours d'essai pour validation par un opérateur.
- La surveillance, les conseils et/ou les aides éventuelles en cours de séance.

Pour accéder aux activités il faut impérativement

- Vous être acquitté d'un droit d'entrée. Votre billet sera demandé à votre arrivée au départ des pistes.
- Respecter votre horaire de départ donné à la billetterie : vous devez vous présenter à l'heure au départ des pistes. En cas de retard, si le parcours est complet, vous ne pourrez pas accéder aux pistes et votre billet ne sera pas remboursé.
- Avoir souscrit, au préalable, une assurance type responsabilité civile.
- Etre en bonne santé et n'être affecté d'aucun trouble physique ou psychologique. La pratique est interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses capacités et/ou son comportement.
- Avoir suivi les explications de début de séance (initiation), dispensées par un opérateur du parc et réaliser le parcours test avec succès. Ces deux conditions sont obligatoires avant d'accéder aux différents parcours (même si vous avez déjà pratiqué dans d'autres structures, les explications d'utilisation du matériel ainsi que les règles de sécurité diffèrent selon chaque parc).
- Utiliser scrupuleusement les équipements de protection individuelle qui vous seront confiés. Aucun équipement non fourni par le parc ne sera accepté !
- Porter une tenue adaptée à l'activité (chaussures de sport, survêtement, mitaines, gants, etc...). Veillez à attacher vos cheveux et protéger ou enlever vos bijoux (piercings, colliers, bracelets, etc...). Nous vous conseillons également de rien emporter qui puisse être susceptible de tomber (appareil photo, téléphone, etc...). Le parc Carisiolas n'est pas responsable de la perte, la détérioration ou le vol d'effets personnels emportés dans les arbres ou déposés à l'accueil.
- Pour les mineurs de moins de 16 ans, être accompagné d'un parent ou d'un adulte responsable lors de l'inscription. Cette personne devra rester présente pendant toute la durée de l'activité.
- Pour les enfants de moins de 6 ans, être accompagné obligatoirement d'un parent ou d'un adulte responsable tout au long des parcours. Cette personne devra suivre les explications données en début de séance sur les consignes de sécurité et l'utilisation du matériel
- Pour les enfants de 6 à 8 ans, être accompagné obligatoirement, d'un adulte ou d'un responsable pratiquant.
- D'une manière générale, pour les pratiquants, effectuer le parcours sous la surveillance d'un opérateur et respecter l'ensemble des consignes et directives données.
- Avoir pris connaissance des documents affichés relatifs :
- Aux consignes de sécurité et aux explications de l'équipement à utiliser.
- Aux différents marquages et signalisations utilisés qui ont été données lors des explications du début.

L'activité se déroule en pratique autonome, vous êtes donc responsable de votre propre sécurité. Notre personnel est là pour une surveillance globale des parcours, pour vous conseiller et intervenir en cas de difficulté. En aucun cas il ne substitue à la surveillance des parents ou de l'adulte responsable pour les moins de 16 ans.

Comportement dans l'enceinte du parc :

- Il est interdit de fumer ou de faire du feu dans la forêt, sur les parcours ou lorsque vous portez un équipement de protection individuel.
- Le personnel du parc vous fournira un EPI. Tout matériel non restitué ou détérioré vous sera facturé. (Baudrier :80,00€ Longe-corde 20,00€, longe-sangle :7,00€, mousqueton :7,00€ ; Poulie :45 ,00€, maillon rapide :3,00€, porte matériel arraché 5,00€).
- Toutes les consignes de sécurité vous sont systématiquement énoncées avant la pratique de l'activité, le suivi de ces consignes est obligatoire en toute circonstances.
- Toute personne qui, à l'issue des explications des consignes de sécurité ou n'ayant pas réussi l'évaluation pratique ne se sent pas capable physiquement ou moralement d'effectuer seule et correctement les manipulations indispensables à une évolution de façon autonome, doit renoncer à faire les parcours.
- La signalétique à l'entrée de chaque atelier devra être respectée. Les plates-formes et les ateliers devront pas être surchargées (1 personne par atelier, 3 personnes par plate-forme)
- L'auto-assurance, permanent et continu est obligatoire pendant toute la durée des parcours.
- Il est strictement interdit d'interrompre et/ou de quitter un parcours avant sa fin sans l'autorisation et l'assistance d'un opérateur.
- En cas de problème, prévenir le personnel du parc (habillé en orange) par tout moyen utile.

Les piétons, visiteurs et accompagnants sont autorisés à circuler dans le parc.

- Vous êtes tenus de faire preuve de vigilance et de prudence, tant à l'égard de chutes d'objets qu'à l'égard du sol et de la végétation environnante.
- Respectez la signalisation en vigueur, ne pas gêner les pratiquants en circulant ou en stationnant à proximité des ateliers et des tyroliennes arrivant au sol.
- Des poubelles sont mises à disposition à l'accueil et aux entrées du parc aventure, respectez la forêt et l'environnement (ni cueillette, ni abandon au sol de quelque objet que ce soit).

La direction se réserve le droit

- D'exclure toute personne ne respectant pas le présent règlement, ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres, Ou irrespectueux des personnes, des installations ou de l'environnement
- De prendre ou de faire appliquer toute décision qui lui semblerait justifiée.